G.B./-

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie + Paix

D E C R E T N° 86/043 du 14/01/86 MTERFPPS.DGFP. DGPCE. portant Titularisation et Nomination au titre de l'année 1984, de certains Principaux des Techniques Industrielles Ingénieurs Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques(Mines)

LE PREMIER MINISTRE

(V I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D G B

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI ;

Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D C F

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1454 du 17/12/1985 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 18 Juin 1985 ;

D E C R E T E :

.../...

Principaux des Techniques Industrielles

ARTICLE 1ER : - Les Ingénieurs Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830 ACC=néant. au titre de l'année 1984

Messieurs : - BOSSA Fidèle.....P/C du 30-09-84 (D G I)
- YOKA Gilbert.....P/C du 08-11-84 (- " -)
- GUELOI-AMBOULOU Antoine...P/C du 26-12-84 (- " -)
- MAHOUNGOU Albert.....P/C du 13-12-84 (- " -)
- N'ZAMBA-POHO .....P/C du 31-08-84 (MINI-PLAN)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enrégistré, publié au J.O.R.B.Cet communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard P O U N G U I.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1
DGFP.....2
DGPCE.....3
DGB.....3
DCF.....3
MINI-FINANCES.....2
MMH.....2
SGMMH.....3
D G I.....2
MINI-PLAN.....2
SGG/BC.....3
DOSSIERS.....10
INTERESSES.....10./-
B. STAT.-DGFP 2